



Fédération  
des acteurs de  
la solidarité

## **Foire aux questions – Webinaire Erasmus + du 15/11/2023**

Lien du replay : [\[Webinaire\] Erasmus + : se former au contact de partenaires européens - YouTube](#)

### **Questions :**

Existe-t-il un espace pour voir les projets qui existent déjà ?

- ⇒ <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/projects/search/?page=1&sort=&domain=eplus2021&view=list&map=false&searchType=projects>
- ⇒ [EPALE | Plateforme électronique pour l'éducation et la formation des adultes en Europe \(europa.eu\)](#)

Est-ce que l'accompagnement de publics majeurs en situation de fragilité (notamment personnes sans-abri) correspond dans ce langage à l'éducation des adultes ?

- OUI

On gère une crèche pour des mères mineures. On relève du secteur "Enseignement scolaire" ?

- Si l'impact du projet sont les enfants oui, mais il faudrait plus d'informations pour bien vous répondre.
- Vous invitez à creuser votre projet auprès d'Estelle et Israel via Promotion Education des adultes [promotion.educadultes@agence-erasmus.fr](mailto:promotion.educadultes@agence-erasmus.fr) ou en participant à la suite du webinaire le 15.12.23 entre 12h et 13h (inscription ici : [https://zoom.us/webinar/register/WN\\_YOUKv68QQp-F5lixkWhBQ](https://zoom.us/webinar/register/WN_YOUKv68QQp-F5lixkWhBQ) )

Pour une association cela correspond ?

- Oui tout à fait les associations sont éligibles.

Sera t-il possible d'avoir la description précise de la notion d'apprenants/utilisateurs finaux dans le document de présentation ?

- CF. notes dans le powerpoint
- Bulletin du ministère de l'éducation nationale > / <https://monprojet.erasmusplus.fr/> document ressources

Les apprenants personnes incarcérées font bien partie de la cible ?

- Tout à fait, les personnes incarcérées font partie effectivement de groupe cible, mais aussi des utilisateurs finaux.

Un hébergé en CHRS est un apprenant ou un utilisateur final ?

- la personne hébergé en CHRS est apprenant si participe elle au projet. Si elle ne participe pas au projet, elle sera utilisateur final du secteur éducation des adultes

Si les montants pour les indemnités de voyage / séjour sont forfaitaires, faut-il rembourser la différence si on dépense moins ? si on dépense plus que le montant forfaitaire, la différence est à notre charge ?

- Cela n'arrive jamais.

L'une des difficultés dans le secteur social, c'est que les travailleurs sociaux et les bénéficiaires ne parlent pas souvent anglais. Est-ce que des actions de mobilité ou des actions de coop dans d'autres pays francophones de l'UE sont acceptables ? ou est-ce que le bilinguisme est un enjeu majeur ?

- Oui, un projet dans les pays francophones en Europe est recevable.
- Vous pouvez aussi prévoir d'intégrer une personne en plus au projet qui fera les traductions.

Si le délai est trop court pour cette année, est-ce que ces financements et programmes sont renouvelés chaque année?

- Oui il y a un appel à projets par an.

Est-ce qu'en 2025/2026 le programme sera toujours en place et financé ?

- En 2025/2026 le programme sera en place avec des financements

Bonjour, est-ce que des directeurs et directrices d'établissements peuvent être concernés par Erasmus+ ?

- Les directeurs et directrices des établissements sont concernés comme décideurs pour se lancer dans un projet Erasmus+ mais aussi ils/elles peuvent participer au projet.
- Exemple : projet Adoma en Auvergne-Rhône-Alpes en cours de création pour 7 directeurs de structures.

Comment mettre en place ce type de projet à destination des directeurs, chef de service, équipes sociales ?

- Cela peut-être une opportunité d'animer votre équipe autour d'une problématique ou d'un objectif identifié ensemble. Par exemple : Comment m'inspirer d'autres pays européens sur la gestion de l'alcool dans un établissement ?

Est-ce que la FAS pourrait nous partager les adhérents qui ont déjà bénéficié du programme ?

- Structures FAS (dont j'ai connaissance) qui ont pu bénéficier du programme : Fondation Massé Trevidy (exemple partagé aujourd'hui), Accueil de jour de la Mie de Pain, CADA Altea Cabestan, Equalis - projet autour du logement d'abord, Adoma (regroupement de structures en région AURA) - autour des migrations, Cités Caritas etc.

Est-ce que le suivi des dépenses, le suivi budgétaire n'est pas trop lourd ? Les fonds européens ont parfois la réputation d'être complexes à administrer en interne pour nos structures qui n'ont pas toujours les organisations équipées pour répondre à des contrôles complexes.

- Réponse du témoin Loïk Moutoussamy : Oui mais bien moins pire que le FSE. Prévoir en amont l'aspect bilan. Rapport final obligatoire pour bonne gestion du fonds public. Conseille d'identifier une personne pilote en charge de la coordination du projet.

